

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-164

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 42**

Supprimer l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La contribution sociale de solidarité fait l'objet de vives critiques depuis de nombreuses années. Suite aux assises de la fiscalité de 2010, le gouvernement François Fillon avait programmé sa suppression progressive. Tel n'a pas été finalement le cas. Cet amendement vise à étendre le CICE à 7 % de la masse salariale au lieu de 6 %.